

PROGRAMME DE FORMATION

La prise en charge des enfants placés (de 4 à 16 ans), entre effondrement et reconstruction psychique.

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des collectivités travaillant auprès d'enfants placés en foyer ou en maison d'enfants.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Repérer et comprendre l'expression de la souffrance de l'enfant placé.

Analyser les conséquences des mesures éducatives sur le développement psychique de l'enfant.

Améliorer la prise en charge et la personnaliser en fonction du contexte psychologique et familial de l'enfant.

Programme

L'expression de la souffrance de l'enfant placé :

- Instabilité psychomotrice.
- Difficultés d'apprentissage.
- Violences, pathologies : manifestations dans le jeu.

Les dysfonctionnements de l'interaction parent-enfant : des carences à la maltraitance.

La séparation parent-enfant : objectifs et limites.

Vers une prise en charge spécifique et individualisée de l'enfant placé.

Les visites médiatisées et leurs conséquences sur l'enfant :

- Objectifs.
- Préparation.
- Cadre et fonction du tiers.

Incidence de l'idéologie du lien familial sur la prise en charge de l'enfant placé.

Le travail en équipe : une nécessité.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.